

DIPLOMES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

DEFINITIONS DES EPREUVES PONCTUELLES DE LANGUES VIVANTES ET FICHES D'ÉVALUATION

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DIPLÔME/Mention	RÉFÉRENCES	NATURE DES ÉPREUVES	FICHES D'ÉVALUATION
Baccalauréat Professionnel	JO du 5 juillet 2020 (définition épreuve) BO du 15 juillet 2021 (grilles)	Épreuve ponctuelle obligatoire Épreuve facultative	Fiches distinctes pour LVA, LVB et LV facultative
Sections européennes de lycée professionnel	B.O. Hors-Série n°9 du 05 octobre 2000	Épreuve spécifique	Document académique d'aide à l'évaluation
Brevet Professionnel	B.O. n°14 du 8 avril 2016 J.O. du 1^{er} août 2017 B.O. n°30 du 19 octobre 2017	Épreuve ponctuelle obligatoire Épreuve facultative	Fiche unique pour LV obligatoire et facultative
Brevet des Métiers d'Art	B.O. n°23 du 6 juin 2013	Épreuve ponctuelle obligatoire Épreuve facultative	Pas de fiche publiée mais utilisation possible de la grille de bac pro correspondante aux fins d'aide à l'évaluation
Mention Complémentaire « Accueil dans les transports »	B.O. Hors-Série n°3 du 30 avril 1998	Épreuve E3 – « Communication professionnelle »	Pas de fiche d'évaluation
CAP	JO du 5 septembre 2019 (définition épreuve) BO du 25 juin 2020 (grilles)	Épreuve ponctuelle obligatoire Épreuve facultative	Fiches distinctes pour LV obligatoire et LV facultative

CAP Élèves en situation de handicap	JO du 2 avril 2021	Modalités particulières pour les candidats en situation de handicap	
Baccalauréat Professionnel Élèves en situation de handicap	JO du 5 juillet 2020	Modalités particulières pour les candidats en situation de handicap	